

sur une date. Nous avons eu un débat constitutionnel et nous pourrions en avoir d'autres.

Nous pensions entendre parler du logement aujourd'hui. Je sais pourquoi le chef du Nouveau parti démocratique n'en a pas parlé: il ne pouvait prouver qu'il y a une crise du logement, comme il l'a affirmé.

Permettez-moi de commencer par citer quelques mots qui figurent dans le premier paragraphe du rapport de la Commission d'études fédérale sur le logement et l'aménagement urbain, déposé à la Chambre le 29 janvier 1969. «Les Canadiens peuvent à juste titre se targuer de compter parmi les gens les mieux logés au monde...» Cela ne veut pas dire qu'à notre avis il n'y a pas lieu d'améliorer la situation et que nous ne l'améliorons pas. Mais cela veut dire en réalité que ce serait une erreur de déclarer comme l'a fait le chef du NPD que le logement est le problème national le plus urgent du moment. Permettez-moi de demander ceci aux membres de l'opposition: s'ils devaient établir une liste de priorités à caractère urbain dans notre pays, pourraient-ils honnêtement dire que le logement représente la plus haute priorité? A-t-il le pas sur l'instruction, le progrès et le développement financiers et sur la nécessité de donner à tous les Canadiens des avantages égaux? Le logement a-t-il le pas sur la désynchronisation régionale? On le croirait.

Le logement est un domaine critique. Considérons certains faits que les Canadiens connaissent mais que les membres du NPD semblent ignorer. Le Conseil économique du Canada a fait certaines extrapolations sur le nombre d'unités de logement nécessaires au Canada. Voici comment s'exprime le Conseil. Il est clair qu'au rythme actuel de la construction, 197,000 unités ayant été mises en chantier en 1968 sur les 210,000 prévues pour cette année, l'objectif du Conseil sera réalisé pour la période 1965-1970.

Le *Financial Post* daté de demain présente en première page un article de fond intitulé: «Housing off to strong start». Voici le début de l'article:

La construction des maisons au Canada, ce printemps, se poursuit à un rythme frénétique en dépit d'un marché hypothécaire coûteux et serré.

Si le rythme d'accroissement du premier trimestre est maintenu, l'industrie du bâtiment atteindra la limite de ses capacités en 1969.

• (2.30 p.m.)

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau:

Les mises en chantier pour les trois premiers mois ont augmenté de 47 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1968.

Cette situation n'est pas fortuite. Le nombre des habitations a baissé au pays en 1966 et 1967. Afin de remédier à la situation, le gou-

vernement a pris l'an dernier et cette année de nombreuses dispositions qui expliquent cette amélioration sensible. Pour augmenter l'afflux des fonds hypothécaires et encourager la construction domiciliaire au Canada, le gouvernement a pris depuis deux ans certaines mesures législatives et administratives dans le domaine de l'habitation. Entre autres dispositions, je mentionnerai le rajustement automatique, après septembre 1967, du taux de la loi nationale sur l'habitation, en fonction de la structure générale des intérêts, les modifications apportées en 1967 à la loi sur les banques et qui ont amené les banques à s'occuper à fond du domaine des prêts hypothécaires, l'accroissement de la proportion des prêts en faveur des maisons neuves, en mars 1968, et la hausse, le mois précédent, du plafond des prêts pour les maisons d'appartements, qui a été porté de \$12,000 à \$18,000. En outre, la Société centrale d'hypothèques et de logement a été autorisée, en octobre dernier, à réaffecter 170 millions de dollars aux prêts directs consentis aux propriétaires de maison et à accorder 6,000 prêts aux constructeurs.

La conséquence directe des mesures prises par le gouvernement a été un accroissement considérable des fonds hypothécaires fournis par les institutions de prêts. Cet accroissement peut être assez étonnant, étant donné que les taux d'intérêt ont augmenté pendant presque toute l'année, à cause notamment des difficultés financières et monétaires mondiales, et en partie de la renaissance du spectre de l'inflation, devant lequel les autorités en matière de monnaie doivent user de modération, et à cause aussi d'une forte concurrence sur le marché des capitaux. Malgré ces conditions défavorables, les prêteurs du secteur privé ont augmenté de 27.2 p. 100 le nombre de prêts hypothécaires consentis, leur valeur étant passée de 2.1 milliards en 1967 à 2.7 milliards l'an dernier. Dans ce total, la concentration accrue des prêts consentis par les institutions financières aux termes de la loi nationale sur l'habitation a démontré l'efficacité de la nouvelle formule, pour ce qui est de stimuler l'octroi de prêts. Pour l'ensemble des prêteurs approuvés, l'augmentation est passée de 356 millions de dollars ou 16.8 p. 100 du montant global des prêts en 1967, à 832 millions ou 30.8 p. 100 du montant global des prêts en 1968.

Les politiques gouvernementales ont accru le flux de prêts hypothécaires, ce qui signifie une amélioration très sensible dans la construction de maisons. La construction domiciliaire a donc atteint un nouveau sommet en 1968, alors que près de 197,000 maisons ont été mises en chantier, soit une augmentation de 20 p. 100 par rapport aux 164,000 mises en chantier en 1967. Les mises en chantier ont dépassé les constructions terminées et les